

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES AGENTES ET AGENTS DE LIAISON TENUE SUR LA PLATEFORME ZOOM LE 18 JANVIER 2022

1. Mot de bienvenue

Madame Annie Boily nous souhaite la bienvenue à 13 h 30 et présente le but de la rencontre, soit le bilan de la dernière négociation en vue de la prochaine. Monsieur Michel Fortin présente l'ordre du jour; un changement est demandé dans l'ordre des points.

8. Salaires (rétro, forfaitaire, ajustement d'échelon)

En décembre, les membres des classes d'emploi visées par le règlement sur l'équité salariale de 2010 ont reçu les ajustements ordonnés.

Des forfaitaires sont prévus par la nouvelle convention, soit un par année. Les deux premiers ont été versés au début de janvier en fonction des heures effectivement travaillées.

Les arriérages d'augmentation en fonction des ajustements d'échelon seront versés sur la paie du 20 janvier 2022 et les nouveaux taux seront effectifs pour l'avenir.

Les nouveaux taux et échelles de traitement se trouvent sur le site du SPSS (il s'agit des annexes 1 et 2 de la nouvelle convention).

2. Bilan de la négociation (FPSS et CSQ)

Après les explications en lien avec les documents de consultation déjà reçus, les participants émettent leur opinion, laquelle sera transmise à la FPSS et à la CSQ.

3. Consultation sur les alliances syndicales de négociation

Un front commun est un consensus entre les trois grandes centrales et parfois d'autres petits groupes sur les demandes intersectorielles; une convention de non-maraudage est alors signée.

Des alliances pourraient être conclues avec d'autres groupes pour des points spécifiques.

4. Pause

5. Délestage

Sauf exception, le télétravail n'est plus permis au personnel des écoles; il pourrait être autorisé là où il y a plusieurs personnes dans les bureaux. Le CSSBE ne s'attend pas à avoir beaucoup de cas de Covid pendant les prochaines semaines; par contre, il faut convenir d'un protocole afin d'éviter les bris de service, le cas échéant. Il se pourrait que le personnel administratif et manuel doive venir en renfort en cas de besoin. Les arrêtés ministériels permettent aux centres de services d'obliger la présence.

6. Activité avant la semaine de relâche

Madame Marie-Claude Rodrigue mentionne qu'une belle ristourne de 5 000 \$ en provenance du groupe Résaut (assurances auto et habitation) permet d'organiser une activité pour les membres. Une soirée de bingo et défis est envisagée pour le 2 mars.

7. Carte de membre

Il y aura une opération de signature de carte dans les prochaines semaines. Il est important de sensibiliser les membres, particulièrement les nouveaux, à l'importance de ce document.

8. Ressource externe

Le poste de vice-présidence aux services directs aux élèves n'est toujours pas comblé depuis le départ à la retraite de monsieur Denis Picard et personne ne semble intéressé pour le moment. Cette absence pèse lourd sur les épaules des autres membres de l'exécutif et l'application de la nouvelle convention apportera un lot important de modifications quant à l'affectation des services directs aux élèves.

Il est arrivé dans un autre syndicat qu'un retraité conserve son poste quelques années, le temps de lui trouver un remplaçant et Denis s'est montré intéressé à travailler deux jours par semaine au bureau. Le conseil des agents de liaison recommande unanimement qu'il reprenne son poste à l'exécutif jusqu'à la prochaine assemblée générale où le poste sera de nouveau offert.

9. Parole aux agentes et agents de liaison

- Explication de la différence entre l'échelon et le rangement.
- Le grief concernant la grève du 4 mai est en voie de règlement.

- L'exécutif recevra de la formation au sujet de la nouvelle façon de faire l'affectation sous peu. Un info-syndicat aura lieu à ce sujet ainsi que sur les autres changements à la convention.
- Les comités Covid des écoles établissent présentement des séquences pour pallier l'absence d'un enseignant pour isolement et pour qui on ne peut trouver de suppléant. Le remplaçant, peu importe sa classe d'emploi, serait payé TES si l'enseignant enseigne à distance. Une demande de prime a été faite pour les TES qui seraient appelés à effectuer ce travail, mais nous n'avons aucune réponse de la part du CSSBE pour le moment. Le travail est offert en premier lieu sur une base volontaire, mais en bout de course, l'arrêté ministériel peut obliger quelqu'un à remplacer. Le seuil de fermeture d'une classe est de 60 % des élèves en isolement.
- La version 10 du tableau de gestion des absences en lien avec la Covid amène une discrimination entre les vaccinés et les non vaccinés. Les cinq jours d'isolement sont payés si la personne est adéquatement protégée. Si la personne n'est pas adéquatement protégée mais apte au travail, des congés autres que maladie doivent être utilisés pour combler ses jours d'isolement. Ce document émane directement du ministère, sans aucune intervention du CSSBE.
- Le CSSBE se penche actuellement sur une politique de télétravail applicable après la pandémie.
- Le tarif pour les visites de vérification des fournaies des écoles de niveau primaire est inadéquat; le montant inscrit dans les arrangements locaux n'a pas été majoré de 2 % par année comme il aurait dû l'être; cette erreur sera corrigée. Malgré tout, ce chapitre mériterait d'être revu prochainement.
- On demande de revoir le tarif des repas pris à l'extérieur sans reçu, car le montant de 8 \$ n'a pas été ajusté depuis belle lurette.
- Les nouveaux taux d'assurance sont en lien direct avec les choix de bloc et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier. Des variations sont donc constatées sur la paie et varient individuellement, en fonction des choix de chacun. Les tableaux de primes sont disponibles sur le site du syndicat et ont été publiés sur le dernier journal syndical.
- Un Facebook Live traitera prochainement des fonds FTQ.

10. Mot de la fin

Madame Annie Boily remercie les participants; il est 16 h 22.

Guyline Gravel